

Division des
Personnels
Enseignants du 1^{er}
degré

Bureau des actes
collectifs- DPE 2

Référence :
Mouvement 2019
Demande de priorité
médicale

Dossier suivi par
Mireille SPINOSA
Téléphone
04 91 99 67 52

Ce.dpe13-mouvement
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Ouverture Public :
8h30-17h00

Le directeur académique des services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs
les enseignants du 1^{er} degré

S/C de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
chargés de circonscription

Marseille, le 12 février 2019

**OBJET : Participation au mouvement départemental 2019
Demande de priorité médicale**

Références : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,
la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Dans le cadre du mouvement départemental 2019, les enseignants du 1^{er} degré
peuvent solliciter une demande de priorité médicale.

Les personnels concernés doivent compléter et adresser le formulaire de demande de
priorité médicale à la DSDEN, bureau DPE2, et également au médecin de prévention.

Ce document permettra d'enregistrer votre demande, et d'en assurer le suivi.

En parallèle, un dossier **sous pli confidentiel** devra être adressé au médecin de
prévention, accompagné de toutes les pièces justificatives (cf. formulaire de demande
de priorité médicale joint en annexe).

***Il est indispensable d'écrire votre NOM/PRENOM sur l'enveloppe adressée au
médecin de prévention.***

**La date limite de réception des dossiers par les services est fixée au
mardi 12 mars 2019.**

Aucune demande ne sera recevable après cette date, le cachet de la poste faisant foi.

Un groupe de travail se tiendra en présence des représentants des personnels.
Suite à cette réunion, une notification de décision vous sera adressée dans votre
messagerie professionnelle, sous couvert de votre IEN.

Il vous appartiendra ensuite de formuler des vœux sur le serveur dans le cadre de
votre participation au mouvement intra-départemental.

Le Secrétaire Général



Vincent LASSALLE